

PREALABLE : Je commande impérativement le PASS'REGION avant les vacances scolaires d'été pour pouvoir accéder à la cantine à la rentrée de septembre avec la carte.

En cas de perte ou de détérioration du PASS REGION, je demande un duplicata de carte (uniquement pour les élèves déjà scolarisés au lycée Jean-Paul Sartre)

sur le site : <https://www.auvergnehonealpes.fr/passregionjeunes>

ETAPE 1 : J'ACCEDE AU COMPTE RESTAURANT EN LIGNE (avec les identifiants envoyés par mail dès fin août pour les nouveaux élèves)

Compte accessible directement depuis la page d'accueil du lycée – **LIENS DIRECTS – PAIEMENT DE LA CANTINE ET RESERVATION DES REPAS.**

Pour accéder au self, **le compte doit être rechargé et la réservation de repas obligatoirement effectuée.**

- Ce compte permet de :
 - Créditer sa carte de restaurant scolaire par CB
 - Réserver et annuler les repas
 - Consulter le solde de son compte et les consommations au self

ELEVES INTERNES : pas de réservation de repas - je suis au forfait pension complète, pas de rechargement à l'avance - je règle mon forfait internat sur mon compte « ALISE » à **la réception de facture.**

ETAPE 2 : JE RECHARGE MON COMPTE

- Le rechargement du compte devra être réalisé, directement **en ligne uniquement par CB, 40 € minimum. Le prix unitaire du repas est de 4.80 € pour tous les élèves demi-pensionnaires.** (Tarif en vigueur jusqu'au 31/12/2026).
- A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de payer en ligne, le paiement par chèque ou espèces est possible au service intendance, avec un **minimum de 50 Euros (48h avant le repas).**
- En cas de départ définitif du lycée : le crédit restant sur le compte cantine de l'élève est remboursé par virement bancaire en fin d'année scolaire.

ETAPE 3 : JE RESERVE MES REPAS SUR MON COMPTE

- La réservation **obligatoire** et l'annulation des repas peuvent être faites **jusqu'à 10 H 30 le jour même directement depuis le compte en ligne.**
- La réservation de plusieurs repas à l'avance est possible, sous réserve de crédits disponibles.
- **Chaque repas réservé et non annulé sera débité du compte de l'élève.**
 - L'élève pourra annuler la réservation par mail le jour même **si et seulement si** cette absence ne pouvait pas être prévue et sur présentation d'un justificatif écrit.
La recevabilité du motif est laissée à la libre appréciation de l'établissement.
- En cas d'**oubli de réservation**, l'élève pourra déjeuner en fin de service à partir de 12 h 40, s'il reste des repas disponibles.